

Déclaration des Biens Immobiliers



Service exceptionnel
(sur rendez-vous)
dans votre commune
de
Hiersac
par votre conseillère
numérique

Mercredi
3 mai
de 14h à 17h
à la mairie

Gratuit

Accompagné de **votre déclaration automatique de revenus** et de **votre téléphone portable**, votre conseillère numérique vous aidera à valider vos biens immobiliers sur le site des impôts.



Déclaration obligatoire
avant le 30 juin 2023



Pour prendre rendez-vous :
06.11.72.32.46

karine.richard@grand-cognac.fr